

ETUDE DE CAS Thématique ERGONOMIE en général

Le contexte

- Etablissement de 3000 salariés
- secteur bio-médical

La situation

A la suite de la signature d'un accord sur l'emploi des travailleurs handicapés, l'entreprise a procédé à plusieurs recrutements de salariés en situation de handicap. Toutefois, un fort besoin de suivi particulier se fait sentir afin d'anticiper toute situation difficile au regard de l'exécution de leurs missions ou de leur évolution professionnelle.

Comment compenser au mieux le handicap par l'aménagement de l'environnement et du poste de travail ? Quel suivi assurer auprès des salariés travailleurs handicapés ?

Nos actions

La référente handicap du site confie la mission d'études ergonomiques et suivi des salariés concernés au cabinet JLO Conseil :

- Entretiens avec les salariés en situation de handicap
- Analyse ergonomique si la situation nécessite un examen de leur environnement de travail
 - Etat des lieux précis des situations de travail par une analyse terrain (entretiens, observations, etc.) et une observation des activités de travail
 - tâches à réaliser,
 - modes opératoires associés,
 - flux,
 - matériel utilisé,
 - mode organisationnel du travail,
 - liens fonctionnels avec les différents postes,...
 - Analyse qualitative et quantitative des données recueillies :
 - identification des situations invalidantes
 - repérage des freins organisationnels, techniques, spatiaux et temporels
 - prise en compte des restrictions médicales (gestes et postures, manutentions, ports de charges, ...)

.../...

- Co-construction et recherche de solutions de compensation du handicap
 - Rencontres fournisseurs
 - exposition des contraintes à supprimer,
 - rédaction d'un cahier des charges, étude de la faisabilité technique du projet,
 - chiffrage de la solution,...
 - Présentation technique et financière des pistes de solutions à l'ensemble des acteurs de l'entreprise
 - Test de matériel au poste de travail (en fonction des possibilités du fournisseur)
 - Validation et/ou modification des aménagements proposés en fonction du test réalisé
 - Établissement des préconisations individuelles (formation, transition professionnelle en interne ou en externe, analyse ergonomique du poste de travail, aménagement du poste ou des horaires de travail)
 - Établissement des préconisations collectives (sensibilisation des collègues de travail, modification des processus RH internes, mise en place d'indicateurs de suivi spécifiques)
 - Accompagnement professionnel pour les salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi en situation de reconversion professionnelle
 - Restitution de l'étude ergonomique à l'ensemble des acteurs concernés
-
- Rapport trimestriel remis à la direction permettant un compte rendu des opérations menées

Les résultats

- Aménagement de plusieurs postes de travailleurs handicapés ayant permis d'anticiper une dégradation de leur état de santé
- Maintien dans l'emploi de 3 salariés, grâce à un aménagement d'horaires.
- Détection de risques professionnels physiques permettant d'anticiper d'autres accidents du travail
- collaboration du CHSCT dans la démarche d'étude et la prise en compte des résultats

Les consultants de JLO Conseil proposent leur expertise en psychologie du travail et en ergonomie pour accompagner au mieux cette démarche, dans l'intérêt du salarié et de l'entreprise.